

Pastell : 1.4 AUTRES CONTRATS

DEC n°058/2023

DECISION

Objet : signature d'un contrat BL SYSTEM - BERGER LEVRAULT – 892, rue Yves Kermen – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Reconduction du contrat dès l'installation du nouveau serveur.

- Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2122-22
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2020 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT,
- Vu la proposition de contrat de services de BERGER LEVRAULT suite au remplacement du serveur informatique des services administratifs de la Commune
- Le Maire soussigné,

DECIDE :

ARTICLE 1 : est signé avec la société BERGER LEVRAULT – 892, rue Yves Kermen – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Un contrat de services pour les progiciels suivants :

BL SYSTEM CARE – Starter - Serveur – 300€ HT/an (coût extension de stockage 1Go = 8,00€ ht)  
VM supplémentaire BL SYSTEM CARE 2 serveurs – 204,00 X2 = 408,00€ HT/an

Pour une période de 60 mois à compter de l'installation du nouveau matériel.

Date de signature du contrat : 28 avril 2023

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

A Wormhout le 02 mai 2023

Le Maire,  
Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par  
Transmission en Sous-Préfecture le : 03/05/2023  
Publication ou notification le : 03/05/2023

Le Maire  
Frédéric DEVOS

